



Internet est un outil formidable...
 N'en concluez pas pour autant que surfer sur des sites de droit du travail peut vous tirer d'affaire tout seul dans votre coin.
 D'abord parce que toute information doit être vérifiée et validée.
 Ensuite parce que le droit évolue sans cesse, notamment sous l'influence de la jurisprudence, de même que la négociation dans les branches est continue et modifie les conventions collectives.
 Enfin, ce serait oublier que la défense de vos intérêts passe aussi et surtout par la négociation collective : ce ne sont pas des sites qui vendent des services en ligne qui négocieront pour vous !

Au service des salariés de l'Officine :

Pharmacien Adjoint,
 Préparateur en Pharmacie
 Conditionneuse, Vendeuse,
 Jeune en Formation, ...



Syndicat FO Pharmacie Nord - Pas de Calais
 103, rue B. Delespaul BP 194
 59018 LILLE Cedex
 Tél : 03 20 52 09 45 Fax : 03 20 88 14 25
 Web : www.fopharma5962.org
 E-mail : contact@fopharma5962.org

Un Syndicat FO ...

✓ C'est :

- le regroupement de salariés d'un même secteur d'activité
- la négociation paritaire au service des intérêts des salariés pour obtenir et maintenir des droits et garanties collectifs
- un contrepoids pour résister au patronat et aux pouvoirs publics
- la démocratie : chacun peut faire valoir ses idées
- l'indépendance vis-à-vis de toute idéologie
- un lieu d'échanges, de soutien et de convivialité

✗ Ce n'est :

- Ni un parti politique
- Ni un groupement idéologique
- Ni une secte

①

La Fédération FO Pharmacie vous représente au sein des structures suivantes :

• Commission Paritaire Mixte

Cette Commission a pour rôle de réunir l'ensemble des partenaires sociaux en présence d'un représentant du Ministère du Travail afin d'élaborer, dans le cadre de la négociation collective, les textes permettant aux salariés de l'Officine de bénéficier de garanties collectives (Convention Collective, salaires, protection sociale complémentaire, etc...).

• Prévoyance & Retraite Complémentaire

Ce sont deux éléments essentiels de la Convention Collective de l'Officine. Des comités paritaires de gestion sont constitués de représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

• Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP)

Composée à parité de représentants patronaux et de représentants des organisations syndicales de salariés, cette commission est chargée de définir la politique de la branche professionnelle en matière d'emploi et de formation professionnelle. Dans le cadre de la Formation Continue, elle est chargée notamment de définir des actions prioritaires qui pourront faire l'objet d'un financement par l'OPCA-PL.

• Organisme Paritaire de Collecte Agréé (OPCA-PL)

Organisme chargé de financer les actions de formation professionnelle définies par la CPNEFP.

• Commission des Préparateurs en Pharmacie

Placée sous l'autorité du Ministère de la Santé, elle est chargée d'étudier et de proposer les modifications des conditions d'exercice du Préparateur en Pharmacie et de donner un avis sur les textes législatifs proposés au Parlement dans ce cadre.

• 20ème Commission Paritaire Consultative (CPC)

Placée sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale, elle est chargée de la création ou de la rénovation des diplômes de l'Enseignement Technique du secteur Sanitaire et Social.

⑥

Etes vous vraiment informés ?

Je n'ai pas été augmenté le 1^{er} janvier... à propos, comment sont augmentés les salaires ?

Je travaille le samedi après-midi et le lundi matin, c'est normal ?

Mon employeur peut-il changer mes horaires quand ça l'arrange ?

Je n'ai que deux semaines consécutives de congés payés l'été !

C'est quoi la Prévoyance ?

Je suis au même coefficient depuis 10 ans... c'est quoi les échelons ?

Moi, je suis bien informé sur tous ces thèmes et je sais comment avoir les réponses à mes questions...

Je suis syndiqué !

⑤

Etre Syndiqué ...

→ n'est pas obligatoire...
c'est juste indispensable !

- être informé (circulaires, journaux, site web réservé), connaître ses droits
- être épaulé, soutenu en cas de problème
- être plus forts ensemble pour défendre collectivement nos intérêts
- être plus efficaces dans les négociations
- échanger, apprendre, faire valoir ses idées
- retrouver sa dignité dans le travail
- et, pourquoi pas, s'investir et militer ...

→ est confidentiel

Il n'appartient qu'à vous de le faire savoir pour être mieux respecté.

→ n'est pas une maladie honteuse !

②



Etre les seuls à rassembler tous les salariés de la Pharmacie nous donne des responsabilités !



Nathalie, rayonniste



Stéphanie, préparatrice



Catherine, Ph. Adjoint

Ecouter et entendre, qualitativement, individuellement et collectivement

Nous sommes disponibles pour vous épauler, répondre à vos questions et interrogations.

Nous nous engageons à aider nos adhérents à faire face aux difficultés individuelles et collectives dans le cadre professionnel.

③

Informers les salariés de leurs droits et des dossiers en cours

L'une de nos missions : briser votre isolement : expliquer vos droits et les conditions de leur application.

Nous rendons compte du déroulement des négociations paritaires et des nouveaux accords signés.

Faire respecter vos droits en respectant l'éthique

Nous vous précisons les procédures à respecter, vos garanties et protections dans chaque situation.

Nous vous aidons à faire respecter vos droits dans votre entreprise, à vous faire respecter et à retrouver votre dignité.

④

Négocier dans l'intérêt de l'ensemble des salariés

Vous connaissez et comprenez la Convention Collective, son historique et son évolution.

Nous négocions efficacement en commission paritaire face aux représentants des employeurs avec votre soutien.



Marc, chauffeur-livreur



Chantal, téléphoniste



Sabine, technic. labo